Les dépendances de l'abbaye de Chézy en 1789

En 1879, j'ai communiqué à notre Société l'histoire de l'abbaye de Chézy, pays auquel je tiens par mes ancêtres maternels.

En 1896, notre collègue M. l'abbé Poquet nous a donné la description de l'abbaye en 1756, d'après les registres du bailliage de Château-Thierry. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main aux Archives Nationales sur un volumineux manuscrit de 404 pages, donnant la description complète de l'abbaye et de ses dépendances en 1781, manuscrit ayant pour titre: Expertise pour l'abbaye de Chêzy en 1781, et coté Z1j, 1256. Il est établi par ce très curieux manuscrit que Nicolas Bonaventure Thierry, abbé commendataire, serait le prédécesseur immédiat de Guillot de Mondésir et non pas Malvin de Montazet, comme je l'ai écrit moi-même dans mon histoire de l'abbaye de Chêzy, (p. 102).

Avant de prendre possession de son abbaye, Pierre

Guillot de Mondésir, Docteur de Sorbonne, chanoine de Paris, fit faire l'expertise de l'abbaye et de ses dépendances. Deux architectes experts de Paris, J.-B. Vincent Boulard et Nicolas Pavy de la Renardière, furent désignés à cet effet. L'expertise commença le vendredi 22 juin 1781 et fut terminée le samedi 6 octobre : elle dura trois mois et demi. Cette expertise donne la description complète et détaillée de toutes les parties de l'abbaye, église, cloître, maison abbatiale, etc., etc. On y lit (1) que l'église de l'abbaye avait dix-huit toises quatre pieds et quatre pouces de longueur sur cinq toises de largeur et quatre toises, quatre pieds et deux pouces de hauteur; — que le sol était de deux pieds six pouces plus bas que le sol extérieur à l'entrée et que l'on y descendait quatre marches.

Plusieurs centaines de pages sont consacrées à la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances, ferme, moulins, etc., et on voit que, d'après l'expertise, il y avait des dépenses considérables à faire, dépenses dont voici l'exposé (page 392 du manuscrit).

A l'église de l'abbaye de Chézy.	9,653 liv. 10 sous » den.		
Aux lieux claustraux	5,031	1 0	»
A la maison abbatiale	6,215	2	6
A la ferme de l'abbatiale	8,668	15	»
A l'église de Chézy	120	10	»
A l'auditoire, halle, prison,			
pressoirs	3,382	»	»
Au grand moulin de Chézy, à			
la rivière, aux pressoirs des Ro- chets et de Moncel	_		
chets et de Moncel	9,432	»	•
A reporter	42,501 liv	v. 47 su	us 6 den.

⁽¹⁾ Voir dans ma communication parue dans le Bulletin de la Société, année 1879, le plan de l'abbaye de Chézy dessiné par notre collègue Adolphe Varin.

Report	42,501 liv	. 47 so	us 6den.
Aux fourches patibulaires	18	»	»
Au chœur de l'église d'Azy.	27	4	8
A l'église de Bonneil	68	1	»
Aux moulins d'Azy	12,638	17	. »
A l'habitation du meunier.	438	»	»
Au chœur de l'église de Saint-			
Crépin	120	D))
Au chœur de l'église de Pa-			
vant	2 23	»	»
A la ferme de Bussiare.	1,770	»	»
Au moulin de Bussiare à la	2,		
rivière et à la maison du meunier.	9,726	14))
Au chœur de l'église de Char-	0,120		
1 111	3,419	18	»
A l'église de Lechelle	18	10	
Au chœur de l'église de Lé-	10	10	-
	196))	'n
pine-aux-Bois	429	" »	1)
- d'Essises.	106	4	,
	100	*±	•
Au chœur de l'église de Mont-	167	5	
faucon	107	J	n
Au chœur de l'église de La	115	5	_
Chapelle		_)
A la ferme de La Chapelle.	2,017))	» .
Au chœur de l'église de Con-	00		
nigis	60	»	»
Au chœur de l'église de Mon-			
turel	270	»	»
Au chœur de l'église de Blesme.	55	1	4
— — de Gland.	36	3	4
A la ferme de Villeroy	19,496	»	3
			 -
TOTAL	93,996 liv. 17 sous 9 den.		
	•		

On voit par ce résumé que l'abbaye de Chézy avait des propriétés importantes en 1781, propriétés qui s'étendaient dans les environs de Meaux (ferme de Villeroy) et dans les environs de Sézanne (ferme de Charleville. Les revenus de l'abbaye s'élevaient à environ 16,000 livres et les religieux étaient au nombre de cinq. Dom Lefebvre était le procureur de l'abbaye. L'abbé commendataire prélevait 5,000 livres.

Il serait curieux de savoir par qui ces diverses propriétés ont été acquises lorsque la loi du 2 novembre 1789 prescrivit la vente des biens du clergé. Nous n'avons pu trouver ni dans les bureaux d'enregistrement, ni ailleurs, l'indication des acquéreurs. On sait que beaucoup de ces biens ont été payés avec les assignats; on sait également que, parmi les acquéreurs, beaucoup n'offraient aucune garantie de solvabilité. Mais peu de temps apres, beaucoup furent dépossédés par la folle enchère. C'est ainsi qu'on a vu un simple vigneron de Montreuil-aux-Lions acheter pour 631,000 francs une ferme de la commanderie de Moisy-le-Temple; mais, ne pouvant la payer, il en fut dépossédé (1). En 1791, dans le district de Châtea 1x-Thierry, on avait vendu pour 7,607,351 francs de propriétés estimées 4,550,000 francs.

Le couvent de Chézy avait été adjugé à un simple maçon qui ne put payer.

De toutes les propriétés de l'abbaye de Chézy la plus importante était la ferme de Villeroy, conton de Claye-Souilly, près Meaux, ou du moins celle qui néressitait le plus de réparations. J'ai pu me procurer aux Archives de Seine-et-Marne (2) l'acte de vente de cette ferme, qui a

⁽¹⁾ E. Fleury, Le clergé de l'Aisne pendant la Récolution,, T. I, p. 294.

⁽²⁾ Archives de Seine-et-Marne, série Q.

été revendue à la folle enchère en 1792, et dont voici le procès-verbal:

« L'an 1792, le 21 mai, en l'assemblée directoriale du district de Meaux et en exécution de l'arrêté du 14 mai qui ordonne que les biens nationaux ci-après désignés, adjugés à Jean-Pierre Samson, négociant à Paris, seront vendus à la folle enchère dudit sieur Samson, faute d'avoir payé la somme dont il est débiteur; il a été procédé à la réception des premières enchères des biens immeubles dont la désignation suit:

1º Une ferme sise à Villeroy, composée de six corps de bâtiments, le premier en aile, contenant dix travées de bâtiments à deux étages, servant de logis, où il y a une grande cuisine, un grand salon, fournil à droite de la cuisine, escalier, un petit cabinet à côté de ladite cuisine et une laiterie attenant; sur la rue, à côté du salon est une écurie, contenant trois travées prises dans le grand bâtiment; sur la rue, près la porte d'entrée, trois petites chambres sur la cuisine, dont une à feu, une grande chambre sur le salon et sur l'écurie, dont les planchers sont hors d'état de porter du blé sur ladite écurie seulement, de grands greniers sur le tout.

« Une grande grange de cinq travées au bout de laquelle sont deux autres travées de grange neuve donnant sur le potager, à côté d'icelle est une deuxième entrée, une autre grange à avoine, contenant trois travées derrière laquelle sont des hangars détruits; au bout de ladite grange est un petit bâtiment servant de toit à porc et de poulailler, en retour, à l'orient de ladite cour est un long corps de logis de douze travées servant de vacherie, bergerie, écurie allant jusque sur la rue. Le long de ladite rue, six travées de bâtiments servant de vacherie, bergerie en appentis.

« Au milieu de la cour un colombier en pavillon.

« Tous lesdits bâtiments avec cour fermée à deux portes charretières, deux potagers et un enclos, verger contenant en tout deux arpents un quartier joignant du Midi à la rue du village, au Nord le chemin d'Iverny, à l'Orient le clos de la veuve Pierre Papillon. »

Je n'ai cité en détail que la ferme elle-même, puisque seule elle avait besoin de réparations. Mais les dépendances de la ferme étaient considérables; elles s'élevaient à 191 arpents, compris l'enclos de la ferme; le tout mesure de 22 pieds pour perche et de cent perches pour un arpent. La ferme et les dépendances étaient louées, à partir du 16 avril 1784, pour neuf années, moyennant 8,000 livres de loyer par an, à Pierre-Eloi Papillon.

La loi ayant prescrit la vente des biers du clergé, la ferme de Villeroy et les terres qui en dépendaient ont été adjugées à Jean-Pierre Samson, négociant, moyennant 312,300 livres, suivant le procés-verbal de vente des 28 février et 14 mars 1791. Mais Samson n'ayant rien payé sur le prix de son acquisition, les biens ont été revendus à la folle enchère, et ont été définitivement adjugés à Pierre-Claude Prousteau, ancien lieutenant-général de l'Amirauté, demeurant à Paris, rue des Tournelles, moyennant 250,000 livres. Le 20 novembre 1792, Prousteau déclara avoir cédé à Charles-Louis Pécoul trente arpents soixante-dix perches moyennant 63,000 livres.

Villeroy est une commune de 250 habitants, du canton de Claye-Souilly, et la propriétaire actuelle de la ferme est Madame veuve De Poleitnich; le fermier est M. Alexandre Courtier.

A. CORLIEU.